

III. INITIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE APPROPRIÉE

A. Principes généraux et concepts clés

L'initiation scientifique et technique, dans l'enseignement primaire, devrait s'inspirer des principes généraux et des concepts clés ci-après :

35. L'initiation scientifique et technique compte parmi les aspects de la rénovation de l'enseignement primaire dont l'importance est cruciale. A ce titre, elle devrait être développée à la lumière du progrès scientifique et technologique et des exigences de l'épanouissement global de la personnalité de l'enfant, de la vie de l'individu et de celle de la société.
36. L'initiation scientifique et technique est liée à des questions générales comme la nécessité de créer un environnement scientifique et technologique favorable et à des questions plus spécifiques comme la réforme des programmes scolaires, l'utilisation de la science et de la technologie dans l'enseignement primaire, les compétences techniques à acquérir pour comprendre la valeur culturelle du travail productif et socialement utile, la formation et le perfectionnement des maîtres du primaire dans le domaine de la science et de la technologie.
37. L'initiation scientifique et technique devrait viser à développer chez l'enfant des attitudes scientifiques telles que la créativité, l'esprit critique, l'objectivité, la rigueur, à lui faire acquérir des aptitudes et des compétences adaptées à son développement intellectuel et physique, à partir de son environnement immédiat et des notions scientifiques et techniques de base.
38. L'initiation scientifique et technique devrait s'attacher principalement à provoquer des interactions constructives entre les élèves et leur cadre de vie, tant naturel qu'artificiel, à développer chez tous les élèves, sans distinction de sexe, une attitude positive à l'égard de la science et de la technologie, à faire comprendre et sentir aux enfants l'objet et les incidences sociales des technologies et des applications scientifiques nouvelles, à susciter chez eux une attitude saine à l'égard de la nature, pour promouvoir la poursuite d'études et d'occupations faisant intervenir la science et la technologie, et les préparer ainsi à la vie dans la société moderne.
39. Des spécialistes de la science et de la technologie devraient participer, aux côtés d'enseignants expérimentés, à l'élaboration des plans et programmes d'enseignement afin que ceux-ci reflètent l'évolution des connaissances scientifiques et technologiques.
40. Lorsque des innovations sont introduites dans l'enseignement des sciences et de la technologie il conviendrait qu'elles soient progressives et que, s'il y a lieu, elles s'opèrent dans un premier temps à l'échelle d'établissements pilotes, de manière à en apprécier la qualité et l'efficacité.

B. Mesures et programmes de caractère pratique

41. Lorsque ce n'est pas déjà un aspect de la politique générale de l'éducation, il faudrait élaborer une politique de l'enseignement des sciences et de la technologie. Celle-ci devrait encourager, quand il y a lieu, une mobilisation nationale en faveur de l'enseignement des sciences et de la technologie :

- en introduisant ou en développant l'enseignement approprié des sciences et de la technologie dans tous les établissements du premier degré et à l'intention de tous les enfants ;
- en créant un climat favorable à la rénovation et au développement des programmes scolaires, des matériels didactiques et des méthodes pédagogiques adaptés à ce type d'enseignement ;
- en consacrant à cette tâche les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires ;